

**Compte-rendu du  
Conseil d'Ecole  
du 12 novembre 2009 à 18 h aux Zaërs**

Présents :

Mmes Balafrej Benabdeljalil, Benabdellah, Daoudi, Hachad, Halim, Guelzim (ép. Mouline) et Squali, MM. Bouhafis et El Hammoumi, représentants des parents d'élèves ;

Mmes Arod, Defria, Dinia, Doguet, Laurence, Perrier, Poly et Pontneau, et M. Potier, enseignants ;

M. Bertrand, proviseur du groupe scolaire ; M. Prudhon, directeur de l'école primaire.

Excusés :

M. Bost, Inspecteur de l'Education nationale à Rabat ; Mme Ennouari, gestionnaire ; Mme El Kohli, enseignante.

**1. Structure administrative des sites et bilan de rentrée**

**a. Effectifs**

L'école accueille 665 élèves : 221 en maternelle et 444 en élémentaire.

28 enseignants et 8 aides-maternelle les encadrent.

Les parents d'élèves rappellent que les classes sont chargées (entre 28 et 31 élèves par classe). M. Bertrand répond que le budget de l'établissement impose d'accueillir un nombre donné d'élèves.

**b. Nouveaux enseignants**

Mme Perrier (CM1 B) et Mme Jamali en arabe (CM1 A et C, et les 3 CM2) sont arrivées en cette rentrée.

**c. Taux d'encadrement**

Taux d'encadrement par des titulaires MEN : 60 %.

Taux d'encadrement par des enseignants détachés : 48 %.

**d. Congé maternité**

Les parents d'élèves auraient souhaité que la classe de CP, dont la titulaire est partie en congé maternité fin septembre, soit prise en charge dès le premier de jour de rentrée.

M. Prudhon répond que l'enseignante titulaire devait assurer son service et ne pouvait, ni être payée sans être au travail, ni ne pas être payée si elle n'était pas à son poste.

La remplaçante a pu être en poste dès le lendemain de l'absence de la titulaire, et l'établissement est parvenu à obtenir une remplaçante titulaire de l'Education nationale française, expérimentée en CP, et présente pour toute la durée du congé maternité.

**e. Achat groupé de manuels scolaires**

L'expérimentation menée cette année pour l'achat groupé de manuels et ouvrages pour les élèves de cycle 3 a donné satisfaction, malgré les quelques petites déconvenues. Les enseignants saluent le travail de l'association des parents d'élèves. Au final, on constate que tous les élèves ayant commandé leurs ouvrages via l'association des parents d'élèves les ont, à ce jour, reçus. Ce qui n'est pas encore le cas pour certains autres élèves, qui, eux, ne sont pas passés par l'association.

Il est suggéré que le dispositif soit reconduit l'an prochain, et étendu aux élèves du cycle 2. Mais il sera nécessaire auparavant de faire le point sur tous les petits dysfonctionnements observés lors de cette première organisation. Une réunion sera convoquée prochainement sur ce point.

En tout état de cause, les listes de fournitures et d'ouvrages de la rentrée prochaine devront être prêtes vers janvier, afin d'être examinées par le chef d'établissement au moment de la préparation du budget, et devront être unifiées par niveau.

**f. Entrée au CE2**

Les parents d'élèves observent que les élèves de CE1, scolarisés sur le site des Orangers depuis 4 ou 5 ans, ont du mal à prendre leurs repères à la rentrée, quand ils arrivent en CE2 sur le site des Zaërs, et demandent s'il serait possible de leur organiser une visite du site, comme cela pouvait être fait il y a quelques années.

Certains enseignants de CE2 prennent déjà l'initiative de faire visiter le site à leurs élèves dès les premiers jours de rentrée. Il serait sans doute aussi possible d'organiser une visite du site lors de la journée « portes ouvertes » du lycée, au printemps prochain.

## 2. Mise à jour du règlement intérieur

En plus de la mise à jour des horaires de l'école, les modifications suivantes sont proposées au Conseil d'Ecole :

§ 2.1.b. concernant les aides personnalisées :

« *Tout élève est susceptible d'être concerné, à quelque moment de l'année, par les aides personnalisées. Pour cela, les parents signent en début d'année une autorisation de principe valable pour l'année.* »

§ 3.1.a concernant la discipline :

« La rentrée en classe *et la sortie se font* dans le calme. »

§ 3.1.c. concernant la médecine d'urgence :

« *En cas d'urgence médicale, il sera fait appel au SAMU, avec lequel l'établissement a passé convention. (...) L'infirmière scolaire de l'établissement est basée sur le site des Zaërs, et intervient deux fois par mois (ou plus, selon les besoins) sur le site des Orangers. Quand elle est disponible, elle peut apporter son concours à l'analyse des situations d'urgence et à la décision des dispositions à prendre.* »

§3.6 intitulé « Droit à l'image *et autorisation de publications* »

« *Les familles acceptent que les photographies collectives avec leur enfant soient publiées dans les journaux édités par l'école et sur le site internet de l'école (sauf indication écrite contraire, adressée au directeur de l'école en début d'année scolaire).*

*De même, l'établissement se réserve le droit (sauf indication écrite contraire, adressée au directeur de l'école en début d'année scolaire) de publier les travaux des enfants, de quelque nature que ce soit, sans contrepartie financière pour les familles.* »

Une discussion vive s'engage sur la sortie. La sortie aux Zaërs n'a pas toujours lieu dans le calme (des élèves, après la classe, chahutent entre les deux grilles, voire dans la rue...).

M. Prudhon fait part des pistes actuellement recherchées avec Mme Poly pour tenter d'obtenir une sortie dans le calme : il pourrait s'agir, par exemple, d'imposer aux élèves du primaire d'entrer et sortir par la petite grille, située près du terrain de sport ; d'imposer aux familles et chauffeurs de récupérer en personne les élèves à cette grille (et non depuis leur véhicule) ; d'envoyer en garderie (située sur le terrain de sport) un élève non récupéré à la grille (puisque le règlement de la garderie, nouvellement instauré, le permet) et non de le laisser seul dans la rue. Ces pistes seront précisées prochainement.

Une autre vive discussion s'engage sur la ponctualité. Les parents d'élèves rappellent l'importance pour tous de respecter les horaires, et souhaitent que cela apparaisse dans le règlement intérieur. Cela est déjà le cas au paragraphe 3.2.

Suite à la demande d'un représentant de parents, M. Bertrand précise à nouveau le rôle et le mode de désignation (par le service culturel) du médecin scolaire

La présence de l'infirmière scolaire sur le site des Orangers, est jugée trop peu fréquente par les parents d'élèves. Les enseignants rappellent que les écoles en France n'ont pas d'infirmière scolaire, et que, pour notre école, celle-ci est présente avant tout pour mettre en place des sensibilisations auprès des élèves, pour prodiguer des conseils lors des PAI, pour participer aux visites médicales obligatoires en GS, etc... Même si l'infirmière était présente plus souvent aux Orangers, c'est alors le site des Zaërs qui en pâtirait, alors que les compétences de l'infirmière sont beaucoup plus nécessaires auprès des lycéens qu'auprès des écoliers.

## 3. Conséquences de la fin du forfait-parents

La première facture trimestrielle fait désormais apparaître les frais divers, dont le décompte est donné précisément au verso.

Par ailleurs, l'école a dû mettre en place, pour les activités payantes (sorties, intervenants extérieurs...) une procédure afin de clarifier les démarches et transmettre au mieux toutes les informations relatives aux montants à fixer, à demander, à collecter... parmi tous les intervenants : enseignants, familles, gestionnaire, prestataires, direction...

Cette procédure alourdit le travail des enseignants, mais devait permettre de transmettre les informations avec clarté.

La proposition de parents d'élèves de fournir des factures trimestrielles personnalisées selon que les élèves participent ou non aux activités payantes n'est pas retenue car trop contraignante pour la gestion.

Les parents d'élèves souhaitent explorer la proposition consistant à déléguer la gestion des collectes et autres à l'administration au lieu des enseignants. Cela aurait également l'avantage, selon eux, d'éviter aux élèves et aux enseignants de manipuler des valeurs (argent ou chèque).

#### 4. USEP et classes transplantées

M. Potier, en qualité de président de l'USEP-Malraux, rappelle le fonctionnement et les activités de l'association (rencontres sportives inter-écoles, ateliers extra-scolaires, classes de découverte).

M. Bouhafs demande si l'établissement pourrait trouver une solution pour prendre en charge les élèves qui ne sont pas récupérés par leurs parents à la fin des ateliers du mercredi après-midi (un cas a été observé dernièrement).

L'établissement répond que ce n'est pas son rôle, que les gardiens n'ont ni la responsabilité, ni la charge de surveillance des enfants après les ateliers extra-scolaires ; qu'il n'est pas nécessaire de créer une énième procédure dans l'établissement étant donné le caractère exceptionnel de ces incidents (la seule responsabilité d'adulte constatant qu'un enfant est resté seul doit suffire pour demander spontanément à l'enfant son numéro de téléphone et pour appeler ses parents, comme cela a d'ailleurs déjà pu être fait occasionnellement).

Enfin, M. Potier rappelle que les parents qui inscrivent leurs enfants à ces ateliers signent un engagement à respecter les horaires des séances, et une décharge de responsabilité en dehors de ces séances.

Les enseignants et les parents d'élèves déplorent que les projets des classes transplantées en CP et CE1 aient été annulés faute de participants suffisants (6 parents ont refusé la classe transplantée de CE1, et 17 parents ont refusé celle de deux classes de CP ; une classe de CE1 a renoncé à reconduire sa classe transplantée des années précédentes par manque de discipline des élèves de la classe).

Les parents d'élèves proposent de convoquer une réunion pour tenter de comprendre les causes des refus chez les parents, et essayer d'agir sur ces causes.

#### 5. Hygiène et sécurité

##### a. Bilan des travaux

A la suite du travail de la commission « Hygiène et sécurité » en septembre, des travaux ont été réalisés aux Orangers. La liste en est donnée en annexe 1.

##### b. Autres aménagements

**Accès la grille du site des Orangers :** Des parents d'élèves demandent s'il est possible d'aménager des barrières devant la grille du site des Orangers afin de permettre aux élèves de CP et CE1 d'y repérer leurs parents tout en leur évitant la cohue.

**Benne à ordures :** Une nouvelle démarche, qui cette fois devrait aboutir, va être effectuée pour obtenir le déplacement de la benne à ordures située à proximité du portail des Orangers

**Dortoirs :** Pour réduire l'apparition de la moisissure dans les oreillers, les parents d'élèves demandent l'acquisition d'un déshumidificateur.

##### c. Grippe A-H1N1

Pour limiter les risques de contagion, les serviettes seront retirées des toilettes des deux sites de l'école primaire, le coût de serviettes jetables n'étant pas en effet supportable pour le budget en cours.

Les parents d'élèves souhaitent également pouvoir informer les familles, afin de les rassurer, sur l'attitude de l'établissement en cas de grippe A à l'école.

M. Prudhon répond qu'une information avait déjà été donnée, et ce dès la rentrée, par la diffusion aux entrées de l'école, de la note en direction des familles émanant de l'Ambassade de France. Par ailleurs, selon les recommandations du SCAC, une procédure propre à l'école avait été établie en cas de soupçon de grippe chez

un élève ou un adulte de l'école. Cette procédure avait été visée par le médecin scolaire, et avait été présentée à un représentant des parents d'élèves.

En l'occurrence, la note d'information de l'Ambassade de France pour les parents, et la procédure interne à l'école seront transmises aux représentants des parents d'élèves, mais sans autre diffusion auprès des familles tant qu'aucun cas ne sera déclaré dans l'école (ces documents sont fournis en annexes 2 et 3).

#### **d. Poux**

Les parents d'élèves demandent qu'une procédure soit appliquée lors de l'apparition de poux. Les enseignants répondent que les notes-types ont été transmises très rapidement aux familles.

Les parents d'élèves souhaitent que ces notes soient plus précises, et s'assurer que toutes les classes transmettent la note à temps.

## **6. Cantine des Orangers**

### **a. Effectifs**

La cantine des Orangers est passée à trois services de repas, ce qui permet d'accueillir davantage d'élèves. A présent, 155 élèves de maternelle y sont inscrits. Malgré tout, les capacités, bien qu'augmentées, ne permettent pas d'accueillir les élèves de CP et CE1.

Le projet d'extension de cette cantine est en cours de réflexion.

Les parents d'élèves observent le manque d'espace pour accueillir tous les élèves avant et après leur repas. Le projet d'extension, s'il se réalise, doit s'accompagner d'une réflexion sur l'accueil des élèves durant la pause de midi, car les locaux du site des Orangers ne sont pas adaptés pour accueillir un trop grand nombre d'élève durant cette pause méridienne.

### **b. Visite de la cantine par la commission « cantine » de l'association des parents d'élèves**

Mme Hachad rapporte les constats qu'elle a effectués lors de la visite qu'elle a menée avec Mme Balafrej en octobre, et déplore l'évolution défavorable qu'elle juge des conditions de restauration et d'animation de la cantine accueillie sur le site des Orangers. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une cantine de petits de maternelle, qui doit être gérée d'une manière adaptée à cette tranche d'âge. Elle souhaite que certains aspects de la cantine accueillie sur le site des Orangers soient désormais traités avec la commission « Hygiène et sécurité » de l'établissement.

Comme pour la commission « Hygiène et sécurité » qui a travaillé sur la cour des Orangers, ces éléments sont l'objet d'un rapport (en annexe 4), à partir duquel sera convoquée une réunion avec les responsables de la cantine.

## **7. Soutien en arabe**

### **a. Soutien en CE1**

Depuis la rentrée, les élèves de CE1 bénéficient d'une heure par semaine en présence des deux professeurs d'arabe.

### **b. Echange de service avec une école marocaine**

Pour bénéficier d'autres enseignants d'arabe dans le cadre d'un soutien plus général, la piste d'un échange de service avec une école marocaine est explorée depuis la rentrée. Le principe est que des enseignants de français de notre école soient libérés de leurs aides personnalisées (puisqu'ils sont en surnombre aux Orangers) et qu'ils effectuent leur service auprès de cette école marocaine pour y enseigner le FLE (puisque cette école a exprimé son désir d'être aidée pour l'apprentissage du français auprès de ses élèves). En contrepartie, le professeur de cette école marocaine, libéré par la présence de l'enseignant de notre école dans sa classe, est présent dans notre école pour y effectuer un service équivalent et travailler en arabe auprès de nos élèves.

Mais certains obstacles à ces permutations sont apparus et ne sont pas encore levés :

- les horaires des écoles ne se correspondent pas (mais demande a été faite auprès du ministère marocain de l'Education nationale pour revoir les horaires de l'école marocaine) ;
- les enseignants participent à cette échange sur la base du volontariat : si des volontaires se sont désignés dans notre école, ce n'est pas encore le cas dans l'école marocaine ;
- les professeurs d'arabe et les parents d'élèves craignent que les pratiques pédagogiques divergent fortement entre les professeurs d'arabe de notre école et ceux du système scolaire marocain ;

- les professeurs de l'école marocaine sont en grande majorité de femmes et portent toutes le voile. La présence d'enseignantes voilées dans l'enceinte de notre école ne risquerait-elle pas de poser question ?

Mme Dinia propose en revanche qu'un nouveau professeur d'arabe puisse être employé par l'établissement, sur les deux sites, ce qui permettrait de pouvoir travailler à nouveau en demi-groupe (ce qui n'est plus le cas cette année en application des recommandations de M. l'IEEN, données au printemps dernier, concernant les nouveaux horaires) sans pour autant réduire le volume horaire des 3 et 5 heures hebdomadaires. Par ailleurs, cela permettrait de s'assurer que les pratiques pédagogiques ne sont pas divergentes. Et Mme Dinia cite le nom d'un professeur d'arabe en retraite, qui a longtemps travaillé en école française, qui est en retraite, et qui assure déjà les remplacements des professeurs d'arabe de notre école.

Des parents d'élèves appuient cette proposition.

M. Prudhon rappelle que cette proposition, bien que séduisante, achoppe à nouveau sur le problème budgétaire.

Mme Hachad répond que les parents sont prêts à assumer tout investissement permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement et qu'il s'agit d'un principe qui concerne l'enseignement en général, et notamment celui de l'arabe.

M. Prudhon ajoute que ce n'est peut-être pas l'avis de tous les parents d'élève : si certains sont prêts à payer davantage les frais de scolarité pour obtenir de meilleures conditions d'apprentissage de l'arabe, ce n'est peut-être pas le cas de tous les parents d'élèves.

Mme Hachad précise que l'APEAM représente tous les parents de l'école. Les parents présents soutiennent cet avis en rappelant que la majorité des parents de l'école recourent à des cours supplémentaires en arabe pour un coût moyen situé autour de 500dh mensuellement.

M. Prudhon rappelle que M. Bertrand avait souhaité rechercher des solutions, pour le soutien en arabe, à moyens constants. Même si l'échange de service avec l'école marocaine reste encore difficile à mettre en place, on ne peut déjà l'abandonner tant que cette piste n'a pas été explorée à fond. Néanmoins, il est convenu d'entamer d'ores et déjà l'étude de cette seconde piste.

Etant donné l'heure avancée, les points 8 (Règlement de la garderie établi avec l'APEAM) et 9 (Bilan rapide des activités de la coopérative scolaire en 2008-2009) ne sont pas traités.

Ils sont donnés en annexes 5 et 6.

La séance est levée à 21 h.

M. Wilfried PRUDHON  
directeur de l'école primaire

## ANNEXE 1

### Travaux dans les locaux

#### Travaux recommandés par la commission « Hygiène et sécurité » pour le site des Orangers

- Trier le matériel stocké sous les escaliers, et retirer les clous du matériel qui sera conservé
- Traiter les éléments rouillés
- Atténuer l'effet des racines des arbres en cas de chutes des enfants
- Fixer la balustrade en fer (située sur les escaliers qui permettent d'accéder aux classes de CE1) au pilier.
- Retirer les filets des cages de hand-ball.
- Retirer les demi-cerceaux qui délimitent certains parterres de fleurs.
- Elaguer l'arbre situé derrière la cage de hand-ball, et l'arbre situé derrière la classe de CE1 A.
- Changer les 4 anneaux des paniers de basket.
- Installer une barre horizontale pour fixer le cordage du jeu de la petite cour.
- Revoir l'étanchéité défectueuse du logement du gardien.
- Maçonner une petite rampe le long de la galerie de la petite cour.
- Reconstruire le mur entre la petite cour et le logement du gardien

#### Autres travaux déjà réalisés

aux Orangers :

- Changement du filet du jeu de la petite cour
- Peinture des portes et façades des classes, et des murs des toilettes
- Vernis du mobilier extérieur en bois
- Targettes sur les petits portails entre les dortoirs
- Etagères dans certaines classes
- Installations de tableau du secondaire
- Dallage du parterre disponible devant le réfectoire
- Mise en place de terre battue à titre d'essai pour couvrir les racines des arbres

aux Zaërs :

- Installation d'une grille dans le local EPS
- Aménagement d'une salle de danse
- Retrait des canisses usées le long de la clôture, et installation du nouveau grillage sur la clôture

#### Travaux à réaliser

- Changer la vitre en classe de GS C, et la vitre des toilettes de la petite cour.
- Rehausser la grille du caniveau de la petite cour.
- Décaper et repeindre les balustrades rouillées, situées sur les escaliers précédents et tout au long du couloir de l'étage.
- Revoir l'installation électrique de la galerie de la grande cour
- Réfléchir à l'aménagement de la BCD des Zaërs, trop étouffante.

## ANNEXE 2



AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

**Note à l'attention des parents d'élèves  
des établissements d'enseignement français  
Quelques informations sur la grippe A H1N1**

Madame, Monsieur,

Le Maroc, comme tous les autres pays du monde, est concerné par l'épidémie de grippe A (H1N1). L'Ambassade de France, en lien avec les chefs d'établissement et en concertation constante avec les autorités marocaines compétentes, suit précisément la situation au Maroc.

Toutes les dispositions nécessaires seront prises en fonction de l'évolution de la situation. Les familles seront tenues régulièrement informées.

En cette période de rentrée scolaire, vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'information utiles en réponse aux questions qui nous sont les plus régulièrement posées.

- ***Comment se propage cette grippe ?***

La transmission se fait de la même manière que dans le cas d'une grippe saisonnière :

par la **toux**, les **éternuements** ou les **postillons** ;

par contact **rapproché avec une personne infectée**, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;

par **contact avec des objets touchés et contaminés** par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur, ...).

- ***Quels sont les symptômes ?***

Fièvre supérieure à 38°C, courbatures, grande fatigue et signes respiratoires comme la toux.

- ***Comment s'en protéger ?***

- **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour** avec du savon

- **Lorsque vous éternuez ou tousssez, couvrez vous la bouche et le nez avec votre manche** ou un mouchoir à usage unique.

- ***Conduite à tenir***

En cas de suspicion de grippe, il convient :

- **de ne pas envoyer votre enfant à l'école,**
- **de contacter immédiatement votre médecin traitant et le médecin scolaire**
- **d'informer l'établissement si le diagnostic confirme une grippe A.**

Les médecins scolaires sont mobilisés pour vous donner toute information dont vous auriez besoin. Le consulat général de France tient à votre disposition une liste de médecins.

- ***Existe-t-il un vaccin pour se protéger de la nouvelle grippe A H1N1 ?***

Des médicaments antiviraux (Tamiflu et Relenza) sont actuellement efficaces sur ce virus. Au Maroc, ils ne sont pour l'instant administrés qu'aux malades diagnostiqués et hospitalisés.

Un vaccin sera disponible à l'automne. Il sera livré de façon échelonnée dans le temps, en fonction des tests cliniques qui seront effectués et des mises sur le marché autorisées. Les modalités d'accès à ce vaccin seront donc précisées le moment venu.

Le Directeur  
Le chef d'établissement

## ANNEXE 3

### Note aux enseignants des Orangers **Conduite à tenir en cas de soupçon d'un cas de grippe** (visé par le médecin de santé scolaire)

Si un enseignant observe, chez un élève ou un adulte de l'école, les symptômes suivants :

- signes respiratoires (comme la toux)
- fièvre supérieure à 38°
- courbatures
- maux de tête
- grande fatigue

qui lui font suspecter une grippe, il faut :

1. Isoler immédiatement le malade au bureau avec un adulte.
2. Mettre un masque au malade et à la personne qui l'accompagne.
3. Prévenir sur le champ les parents pour qu'ils viennent le chercher.
4. Demander à la famille :
  - de venir récupérer son enfant ;
  - de consulter immédiatement un médecin ;
  - d'informer l'école au plus tôt, par téléphone, du diagnostic du médecin ;
  - de fournir obligatoirement, pour que l'élève puisse revenir à l'école, un certificat médical de non contagion.
5. Rassurer la famille en lui expliquant que cela peut n'être qu'une grippe saisonnière.
6. Informer Wilfried s'il est absent.

### Note aux enseignants des Zaërs **Conduite à tenir en cas de soupçon d'un cas de grippe** (visé par le médecin de santé scolaire)

Si un enseignant observe chez un élève ou un collègue, les symptômes suivants :

- signes respiratoires (comme la toux)
- fièvre supérieure à 38°
- courbatures
- maux de tête
- grande fatigue

qui lui font suspecter une grippe A, il faut :

1. Isoler immédiatement le malade à l'infirmerie avec un adulte  
(si l'infirmière est absente, isoler le malade dans le bureau de Stéphanie et Christelle) ;
2. Mettre un masque au malade et à la personne qui l'accompagne ;
3. Prévenir sur le champ les parents pour qu'ils viennent le chercher ;
4. Demander à la famille :
  - de venir récupérer son enfant,
  - de consulter immédiatement un médecin,
  - d'informer l'école au plus tôt, par téléphone, du diagnostic du médecin ;
  - de fournir obligatoirement, pour que l'élève puisse revenir à l'école, un certificat médical de non contagion.
5. Rassurer la famille en lui expliquant que cela peut n'être qu'une grippe saisonnière.
6. Informer Stéphanie et Wilfried.

## ANNEXE 4

### Compte rendu de la visite de la cantine des Orangers du 29 octobre 2009

**Cantine visitée :** Orangers ; visite inopinée

**Tranche horaire :** 11H35 – 13H00

**Participants :** Houda Guerraoui, Lamyae Hachad (membres de la commission « cantine » de l'APEAM)

**Personnes rencontrées :** Responsable de « Temps vert » + animateurs

#### Déroulement de la visite (en 3 temps) :

<p>1. <u>Visite du 1<sup>er</sup> groupe</u> (constitué de PS et MS) « phases visitées » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11h35 : Fin du repas du 1<sup>er</sup> groupe</li> <li>- Fromage (pour une minorité qui n'avait pas encore fini) : <i>vache qui rit</i></li> <li>- Dessert (pour une minorité qui n'avait pas encore fini) : banane</li> <li>- Evacuation</li> <li>- Toilette</li> <li>- Moment de latence en attendant la reprise des cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moment de latence en attendant le 2<sup>ème</sup> service</li> <li>- Toilette</li> <li>- Accès</li> <li>- Entrée : salade de choux rouge</li> <li>- Plat de résistance : poulet non désossé et pâtes</li> <li>- Fromage : vache qui rit</li> <li>- Dessert : banane</li> <li>- Toilette de fin de repas</li> <li>- Moment de latence avant la reprise des cours</li> </ul>
<p>2. <u>Visite du 2<sup>nd</sup> groupe</u> (constitué de MS et GS) ; de 11h45 à 12h20 « phases visitées » :</p>	<p>3. <u>Visite du moment de latence</u> avant la reprise des cours</p>

#### Constations et actions d'améliorations proposées :

Constations	Actions d'améliorations proposées
<p>Les enfants mangent très vite : à 11h35, le 1<sup>er</sup> service était quasi terminé.</p> <p><b>Réaction de Temps vert :</b> les enfants quittent les classes à 11h20 et ont largement le temps de manger</p>	<p>Revoir le phasage des services afin de permettre aux enfants d'avoir le temps suffisant pour manger</p>
<p>Déséquilibre des temps de service : 15 min pour le 1<sup>er</sup> groupe et 35 min pour le 2<sup>ème</sup> groupe</p>	
<p>Insuffisance de l'effectif des animatrices :</p> <p><b>Réaction de Temps vert :</b> pour 20 enfants : 2 animatrices mais pour 19 enfants : 1 seule animatrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revoir l'organisation de la gestion de la cantine par temps vert</li> <li>● Revoir à la hausse les effectifs des animatrices car elles semblaient dépassées</li> <li>● S'assurer qu'elles ont les compétences nécessaires pour s'occuper des enfants : cela ne peut être vérifié que sur le terrain par de l'encadrement</li> <li>● Tenir une réunion avec <i>Proxirest</i> pour lister les exigences en terme d'effectif et de compétences car il s'agit d'une tranche d'enfants de maternelle nécessitant des compétences spécifiques</li> </ul>
<p>Lors l'acheminement des enfants vers les toilettes : un enfant pousse un autre volontairement alors que l'animatrice est avec d'autres enfants aux toilettes : un des enfants est tombé en arrière sur la tête sur sol dur</p>	
<p>Certains enfants ne mangent que du pain ou au mieux pain et vache qui rit !</p> <p><b>Réaction de Temps vert :</b> Les enfants « n'aiment pas les repas » et donc ils compensent par du pain ou du pain et fromage.</p>	
<p>Aucun enfant n'a mangé son entrée ; les barquettes ne sont même pas déballées ! Elles sont restées intactes et jetées en l'état !</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adapter les repas tout en maintenant l'équilibre nutritionnel.</li> <li>● Eviter des entrées du type chou rouge</li> <li>● Eviter le poulet avec os pour cette tranche d'âge ; certains enfants âgés de moins de 3 ans pourraient s'asphyxier</li> </ul>
<p>Les enfants mangeaient avec les mains leur morceau de poulet avec os</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 enfants (ayant fait tomber leur repas par terre) mangeaient les restes posés par d'autres enfants directement sur la table car pas de plateaux lors du 1<sup>er</sup> service</li> <li>● Le sol était sale et glissant</li> </ul> <p><b>Réaction de Temps vert :</b> "les petites sections jouent avec les plateaux" et donc pas de plateaux lors du 1<sup>er</sup> service. « On n'a pas vu ceux qui ont fait tomber leur repas »</p>	<p>Déterminer un cahier de charge en détaillant les exigences en termes d'hygiène vis-à-vis de <i>Proxirest</i> pour un déroulement idoine des services</p>
<p>Pas de réfrigérateur (constat déjà relevé lors de précédentes visites)</p>	<p>Nécessité de disposer de réfrigérateurs et autres appareillages adaptés à la bonne conservation des aliments et au respect de la chaîne de froid</p>
<p>Le niveau sonore ne permet pas aux enfants d'entendre les consignes des animateurs</p>	<p>Sensibiliser les enfants pour manger dans le calme ; mettre en place, par ex. un système de récompenses pour les motiver !</p>
<p>Insuffisance de la salle bleue pour contenir tous les élèves après les repas</p>	<p>Essayer d'organiser l'après repas dans différents lieu de l'école</p>

## ANNEXE 5

### Règlement de la garderie

La garderie est gérée par l'APEAM (Association des Parents d'Elèves de l'école André Malraux). Elle est accueillie dans les locaux de l'école primaire, sur ses deux sites.

#### **Inscription**

L'inscription est payante. Elle est ouverte à tous les élèves, de la PS au CM2, et se prend directement auprès des animateurs de la garderie, sur les deux sites (et non aux secrétariats de l'école).

#### **Récupération des enfants**

Une fois qu'ils sont arrivés pour récupérer leurs enfants, les parents sont priés de ne pas rester dans la garderie en laissant encore jouer leurs enfants.

#### **Retards**

Par égard pour les animateurs de la garderie et le personnel de l'école, les familles sont priées de respecter les horaires pour récupérer leurs enfants.

Les noms des élèves récupérés après l'heure de fermeture de la garderie, sont notés par les animateurs, ainsi que la durée du retard.

Ces informations sont transmises à chaque fin de mois, à l'APEAM et à la direction de l'école.

En cas de retards répétés, les élèves peuvent se voir radiés de la garderie.

#### **Elèves non inscrits**

Les élèves (de maternelle et aussi d'élémentaire) qui, à l'heure de la sortie, ne sont pas récupérés par les familles, sont automatiquement confiés aux animateurs de la garderie, même si les élèves n'y sont pas inscrits.

Mais les parents doivent alors, quand ils récupèrent leurs enfants, s'acquitter du coût du service, fixé à 10 dh.

Les noms et prénoms des élèves accueillis sans être inscrits sont notés par les animateurs de la garderie, ainsi que le paiement (ou non) des 10 dh par les familles.

Ces informations sont transmises à chaque fin de mois, à l'APEAM et à la direction de l'école.

Les familles seront contactées pour les inviter à régler les impayés.

Afin d'éviter tout contentieux, il est vivement recommandé aux familles de s'acquitter normalement du coût du service de garderie.

#### **Horaires**

Pour l'année scolaire 2009-2010, les horaires de la garderie sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

	matin	midi	après-midi
Orangers	De 7h30 à 8h20	De 11h30 à 12h15 et de 12h45 à 13h05	De 16h15 à 17h45
Zaërs	De 7h30 à 8h05	De 12h à 12h30 et de 13h à 13h20	De 15h45 à 17h45

Mercredi travaillé :

	matin	midi
Orangers	De 7h30 à 8h20	De 12h à 12h30
Zaërs	De 7h30 à 8h05	De 12h à 13h

L'APEAM,  
M. Jeddar

Le directeur du primaire,  
M. Prudhon

## **ANNEXE 6**

### **Bilan des activités de la coopérative scolaire en 2008-2009**

Activités pour récolter de l'argent :

- vente des cartes de vœux
- vente des photos de classes
- vente de sandwiches et boissons lors de la soirée-contes

Activités pédagogiques financées :

- achat de dictaphones (projet des 3 MS)
- achat d'un ordinateur (projet des CM2)
- financement des musiciens et cadeaux de la fête d'Achoura
- achat d'appareils photos numériques pour les classes des Orangers
- activité poterie des 2 classes de CE1 en séjour à Meknès
- financement partiel de l'atelier de percussions marocaines
- financement de projet « Rabat ma ville » (CM1)
- financement du projet de visite du Salon du Livre à Casablanca (CM1)
- organisation de la soirée « Contes » et de la fête aux Zaërs
- financement d'une partie d'un voyage scolaire pour 2 élèves